

SEMI MARATHON


QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

INSCRIPTIONS :

RETRAIT DES DOSSARDS:

Avant le 24/05 : Val de Fensch Office de Tourisme – 2, rue Hôtel de Ville - 57700 HAYANGE Fax 03 82 57 36 44 - E Mail : info@valdefensch-tourisme.com Du 24/05 au 26/05 : par mail uniquement à fenschmoselle.athletisme@gmail.com	Samedi 27/05 A l'espace <u>SPORT CENTRE E.LECLERC</u> de <u>FAMECK</u> de 16h00 à 18h00 Dimanche 28/05 Au Restaurant de l'Orangerie à HAYANGE de 7h30 à 8h30
--	---

DROITS D'INSCRIPTION

Préinscription conseillée et possibilité de payer le jour de la compétition Semi-Marathon : 10 € dont 2€ pour la LCC Course par relais (3 athlètes) : 20 € dont 5€ pour la LCC La Fensch Rose : 10 € pour la Ligue Contre le Cancer (LCC) Course des familles : gratuit	Chèque à l'ordre de : VAL DE FENSCH MARATHON Virement : https://www.apayer.fr/fenschmoselle + d'informations sur le site : http://fenschmoselle.sportsregions.fr/  Inscription le jour de la course = majoration de 5 €
---	--

LES HORAIRES :

Départ et arrivés : Restaurant de l'Orangerie à HAYANGE 9h15 SEMI MARATHON (1999 et avant) et Course de Relais (2001 et avant) 9h30 Relais Rose 9h40 course des jeunes et familles

BULLETIN D'INSCRIPTION

SEMI MARATHON du VAL DE FENSCH

28/05/2017

EPREUVE CHOISIE :	21.1 km	
	relais (3 coureurs) 21.1km	
	La Fensch Rose	
	Course des familles	

--

Nom	Prénom
Adresse – N° et Nom de Rue	
Code Postal	Ville
Pays	Tél.
Nationalité	E-mail
Sexe Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	Année de Naissance
Course Relais : Noms des 3 Relayeurs :	

Cadre réservé uniquement aux licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme	
Club d'Athlétisme	Nom de la ville (en toutes lettres)
N° de licence FFA	Code Club

CERTIFICAT MEDICAL : Article L 231-3 du Code du Sport Les athlètes non-licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou sa photocopie. Il portera la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition Les licenciés FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, FFT, UNSS, UGSEL devront remettre une photocopie de la licence sportive portant une attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pieds en compétition.	RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du Crédit Mutuel Assurance. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
--	--

Fait à Le

(Signature)

